

## COMPTE-RENDU

### Séance ordinaire du Conseil Municipal

Vendredi 3 septembre 2021 à 20 heures 00 - Salle Roche Close

**Date de convocation :** 27 août 2021

**Nombre de conseillers :** 15 en exercice, 11 présents, 15 votants

**Présents :** Laurent PASCAL, Dominique BARON, Guillaume CHABOT, Alain PASTRE, Fabienne MANCHE, Christophe BESSON, Virginie ISOARD, Audrey MANIVET, Fabien PIOLLE, Thomas SILVE, Maxime MUSSO

**Excusés ayant donné pouvoir :** Nathalie ESCLAPEZ ayant donné pouvoir à Laurent PASCAL, Corinne LABELLE ayant donné pouvoir à Alain PASTRE, Jean REMUSAT ayant donné pouvoir à Dominique BARON, Céline ROBIN ayant donné pouvoir à Audrey MANIVET.

**Absents :** /

**Présidence :** Laurent PASCAL, Maire

**Secrétariat de séance :** Fabien PIOLLE

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Convention quadripartite avec l'office du tourisme, la SAS Montclar domaine skiable, la SATOS et la commune pour la vente des forfaits « pass inter-stations »

#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – FINANCES

- Commande de travaux de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du pôle multi-activités sportives.

**Voté à 1 voix Pour et 1 abstention (Maxime MUSSO).**

#### SCOLAIRE – JEUNESSE

- Convention avec l'association locale GUZU pour la continuité du centre de loisirs.

**Voté à l'unanimité.**

- Convention avec l'association EPISEC, qui gère le centre de vacances de Gréyère, pour la mise à disposition gratuite de leurs locaux à la commune pour l'organisation dudit centre.

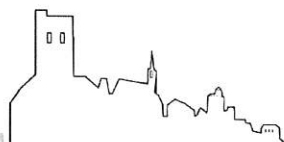
**Voté à l'unanimité.**

#### COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la communauté d'Agglomération Alpes Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Retiré de l'ordre du jour faute d'informations suffisantes.**

- Convention quadripartite avec l'office du tourisme, la SAS Montclar domaine skiable, la SATOS et la commune pour la vente des forfaits « pass inter-stations »



**Voté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS TRANSVERSALES**

▪ Modification du tableau des emplois de la commune : suppression d'un poste.

**Retiré de l'ordre du jour faute d'informations suffisantes.**

**La séance est levée à 21h21.**

